

A.P.B.I.
Société civile immobilière au capital de 21 000 euros
Siège social : Rue du Chêne Vert - Parc d'activité
49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
788838837 RCS ANGERS

PROCES VERBAL
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le TRENTE JUIN

Les associés de la société civile immobilière A.P.B. HOLDING, au capital de 21 000 euros, divisé en 210 parts sociales de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenue à distance, via signature électronique des documents, conformément aux dispositions des statuts.

Conformément aux règles de fonctionnement de la société et à l'accord unanime des associés, les résolutions ont été approuvées au moyen d'un procès-verbal signé électroniquement par chacun des associés, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Sont réputés présents ou représentés les associés suivants :

- Monsieur Richard BECOT, cent quatre parts sociales, ci 104 parts sociales numérotées de 1 à 104,
- Monsieur Franck GIRAULT, quarante-huit parts sociales, ci 48 parts sociales numérotées de 105 à 152,
- Monsieur Antoine BECOT, quarante-huit parts sociales, ci 48 parts sociales numérotées 153 à 200,
- La société APB HOLDING, dix parts sociales, ci 10 parts sociales numérotées 201 à 210,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 210

L'ensemble des associés ayant signé électroniquement le présent procès-verbal, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le rapport de la Gérance et le texte des résolutions ont été transmis par voie électronique aux associés en amont de l'Assemblée. Il est donné acte de leur réception et de leur examen.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Réduction du capital social par rachat de parts sociales ;
- Renonciation à l'offre d'achat ;
- Annulation des parts achetées ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

Les associés procèdent à l'examen des résolutions telles que proposées.

∴

PREMIERE RESOLUTION – RACHAT DES PARTS DE M GIRAULT - REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

La collectivité des associés, après lecture du rapport de la Gérance, décide de réduire le capital social de 4 800 euros, pour le ramener de 21 000 euros à 16 200 euros, par voie de rachat des 48 parts sociales numérotées de 105 à 152, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, appartenant à M. Franck GIRAULT, moyennant un prix global de 128 940 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – RENONCIATION A L'OFFRE DE RACHAT

Compte tenu de ce que l'opération de réduction de capital résulte exclusivement du rachat des parts de M. Franck GIRAULT, chacun des associés renonce individuellement à toute offre de rachat au profit des autres associés.

Cette résolution est adoptée a l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – ANNULATION DES PARTS RACHETEES

Les parts rachetées seront immédiatement annulées à la suite du rachat et ne donneront pas droit au dividende de l'exercice en cours. Le rachat et l'annulation seront constatés par la Gérance.

Cette résolution est adoptée a l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

La collectivité des associés décide de modifier l'article relatif au capital social des statuts, comme suit :

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à 16 200 euros, divisé en 162 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement libérées »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la Gérance pour :

- Réaliser la réduction de capital et modifier les statuts,
- Effectuer les formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

∴

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés et le Gérant après lecture.

Fait en 1 exemplaire original

Document signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.yousign.com

Monsieur Franck GIRAULT
Associé

Monsieur Antoine BECOT
Associé

Monsieur Richard BECOT
Associé et Gérant

SARL APB HOLDING
Représentée par Monsieur Richard BECOT
Associée